

**Solidaires**



**Bureau National**

## Dossier « jeunes chercheurs »

Contribution du syndicat SUD-Recherche-EPST  
(1ers éléments)

### **Intervention des représentantes de SUD-Recherche-EPST lors de la réunion de lancement du chantier « jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs » le 9 juillet 2007 au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

SUD-Recherche-EPST est un syndicat de l'Union Syndicale Solidaires, implanté dans différents EPST (CNRS, INRA, Cemagref, INRETS essentiellement). Il syndique et représente les personnels de toutes catégories : chercheurs, ingénieurs, personnels techniques et administratifs, titulaires ou non titulaires.

Nous ne partageons pas, Madame la Ministre, cette vision de la recherche comme l'exercice d'une passion solitaire par des chercheurs isolés. La recherche n'est pas un aboutissement individuel, elle est le fruit d'une intégration dans un collectif, une communauté de travail, nécessite des infrastructures, et ne peut se concevoir que sur le long terme.

Nous sommes curieux de savoir comment vous envisagez de réduire la précarité de l'emploi des jeunes chercheurs tout en ayant comme objectif le développement de la recherche sur projets, notamment via l'ANR, qui est une véritable machine à fabriquer des emplois précaires. Et le Ministère est lui-même largement responsable de l'image d'étudiants attardés des docteurs par la généralisation des contrats de « post-doc » qui ne sont pas autre chose que des emplois de chercheurs précaires.

SUD-Recherche-EPST est attaché au statut de titulaires dans les EPST et pour le recrutement au plus près de la thèse. S'il peut être intéressant qu'un jeune chercheur aille faire un séjour dans un laboratoire étranger, il est tout à fait possible d'organiser ce type de séjour *après* son recrutement sur un poste de chargé de recherche (et dans des conditions bien meilleures de prise en charge et de retour).

Les doctorants doivent avoir un statut de « chercheurs en formation » couvrant au moins la durée de leur thèse, et bénéficier de la reconnaissance de ces années d'expérience professionnelle lors du recrutement sur un emploi pérenne.

Les chercheurs des EPST contribuent à la formation continue et à la formation initiale des étudiants. Néanmoins le métier de chercheur dans un EPST n'est pas le même que celui d'Enseignant-Chercheur dans un établissement d'enseignement supérieur. Nous sommes pour le maintien d'un statut de chercheurs à temps plein dans les EPST, contre la fusion des corps de chercheurs et d'enseignants-chercheurs et le transfert des chercheurs des EPST (ou leur mise à disposition) vers les Universités.

Les carrières des jeunes chercheurs après leur recrutement en CR2<sup>1</sup> doivent être revues. Supprimer la limite d'âge pour le recrutement en CR2 sans revoir le déroulement de carrières en CR était une absurdité : la première mesure à prendre est évidemment la suppression du barrage de classe entre CR2 et CR1. Concernant les rémunérations, des revalorisations s'imposent : nous sommes pour qu'elles soient réalisées par l'augmentation des salaires et des mesures de revalorisation en points d'indices des grilles, et non par des systèmes de primes et d'intéressement, pour les chercheurs comme pour les autres catégories de personnels et dans un souci de cohérence globale.

Nous souhaitons aujourd'hui, Madame la Ministre, avoir des réponses aux questions suivantes : quels sont les objectifs et le calendrier de ce chantier ? Quelles sont les mesures de créations d'emplois que vous envisagez au budget 2008 ? C'est en effet sur ce terrain que nous jugerons de votre volonté réelle de privilégier l'emploi pérenne de titulaires par rapport à l'emploi précaire.

<sup>1</sup> le corps des Chargés de Recherche (CR) comporte deux grades, CR2 et CR1